

MAIRIE D'AURADÉ

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU DE SÉANCE DU 05 SEPTEMBRE 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 05 septembre 2019 à 21h00, sur convocation régulière et sous la présidence de Monsieur Francis LARROQUE, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres.

Sont présents à cette réunion :

Mesdames BAYLAC Jacqueline, CASTAING Anne-Marie, COASSIN Sylvie, LAVAUD Laurence, REY Hélène
Messieurs CASONATO Lilian, CLOS Gérard, COSTANZO Pascal, LAMAGAT Hugues, LARROQUE Francis, LOUBENS Pierre, POLIANI Alexandre, POMIES David, SERVAT Jean-Claude.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

Monsieur Pierre LOUBENS est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu du 18 juillet 2019 est approuvé

Monsieur le Maire présente l'ordre du Jour.

Ordre du Jour :

- Délibération approuvant la vente du Ford Transit
- Personnel communal
 - Réintégration d'un agent en disponibilité
 - Modification du tableau des emplois
 - Noël des enfants
- Point rentrée scolaire 2019-2020
- Acquisition d'une parcelle pour l'euro symbolique
- Questions diverses

1. Délibération approuvant la vente du Ford Transit

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier Conseil Municipal, il avait réalisé plusieurs devis pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire benne en remplacement du Ford Transit qui n'est plus en état de marche.

Il informe le Conseil, qu'à la suite de cette réunion et après une seconde visite, la Commune a acquis le véhicule Renault Master Benne de 2013 à 99 707km pour un montant de 18 000.00€ TTC, il n'a pu négocier que la carte grise. Des housses, des tapis et de nouvelles plaques d'immatriculation devraient arriver en plus. Le véhicule a été livré début août.

Suite à cette acquisition, il est nécessaire de vendre le Ford Transit Benne qui n'est plus en état de marche et dont le coût des réparations seraient trop onéreuses par rapport à l'ancienneté du véhicule.

Il précise que Monsieur LAPORTE a fait une proposition d'achat à 300€. Monsieur le Maire propose de céder ce véhicule à M. LAPORTE pour la somme de 300.00€.

Monsieur le Maire soumet l'assemblée au vote :

Pour : 14

Abstention : 0

Contre : 0

Le conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, et après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de vendre le Ford Transit Benne immatriculé EV-701-RD pour un montant de 300.00€ ; de sortir ce véhicule de l'inventaire et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à cette vente.

Monsieur le Maire a refait l'embrayage du tracteur de la Mairie qui était immobilisé depuis deux ans. Il remercie M. LOUBENS et M. BOUAS d'avoir participé à ces travaux, pour un coût d'environ 300.00€.

De même il remercie M. SERVAT qui a effectué les réparations de la carte électronique du lave-vaisselle du boulodrome. Un technicien interviendra pour le reprogrammer.

2. Personnel Communal

2.1 Réintégration d'un agent en disponibilité

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande de Mme LAPLAZA Laurène le 26/07/2019 de réintégrer le personnel communal au 01/09/2019. Il précise que celle-ci était en disponibilité pour convenances personnelles depuis le 01/04/2018.

Après l'autorisation du centre de gestion, Madame LAPLAZA a repris ses fonctions d'Agent technique le 01/09/2019. Elle a pour mission le service des repas et l'accompagnement des enfants durant le temps cantine en complément de Mme VINUESA Martine, Responsable de la cantine. Elle assurera aussi l'entretien des toilettes du préau et de la garderie 1h/jour et la gestion de la salle des fêtes (ménages et état des lieux) 2h par semaine.

2.2 Modification du tableau des emplois

Monsieur le Maire rappelle que des modifications d'emploi du temps ont été mis en place pour la rentrée de septembre. Lors du dernier Conseil Municipal, le Comité technique placé auprès du Centre de Gestion du Gers, ne s'était pas encore positionné sur la diminution du temps de travail de Mme VERGNAC. Après avis favorable du CT, il est nécessaire de modifier comme suit le tableau des emplois :

Emplois	Effectif	Durée hebdomadaire	Fonctions	Cadre d'emplois des fonctionnaires
Secrétaire de Mairie	1	35h	<ul style="list-style-type: none"> - Préparation et suivi des décisions du Maire et du Conseil Municipal - Finances - Ressources humaines - Urbanisme - Accueil 	Adjoint Administratif
Employés communaux au Service Technique	2	35hh	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien des voies et des chemins - Entretien des espaces verts - Petits travaux sur les bâtiments communaux 	Adjoint technique
Responsable cantine	1	25h54	<ul style="list-style-type: none"> - Préparation des repas de la cantine scolaire - Entretien des bâtiments communaux 	Adjoint technique
Agents d'entretien	2	11h00 : LAPLAZA Laurène 6h50 : VERGNAC Patricia	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien des bâtiments communaux et scolaires 	Adjoint technique

Monsieur le Maire soumet l'assemblée au vote :

Pour : 14

Abstention : 0

Contre : 0

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide le tableau des emplois comme présenté ci-dessus.

Monsieur le Maire rappelle que la compétence jeunesse a été transféré en 2016, et avec Mme Montaut, Directrice du Service Jeunesse de la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine un point sera fait en ce début d'année scolaire afin de déterminer le rôle de chaque personne (agent communal et intercommunal) au moment du service cantine.

Monsieur le Maire souhaite réorganiser le planning des agents du service technique. Actuellement les deux agents sont en réduction du temps de travail un vendredi sur 2 et en même temps. Il va être proposer aux agents de décaler leurs RTT, un vendredi chacun ce qui permettrait d'avoir un agent le vendredi.

De plus, afin de gérer les travaux, un point sera effectué chaque début de semaine pour programmer les différentes actions et urgences à mener sur la semaine.

Suite aux travaux réalisés cet été par nos deux agents techniques à la garderie (peinture, habillage poteaux...), Monsieur SERVAT a demandé à la Directrice de l'ALAE d'Auradé et au personnel utilisant cette pièce de faire respecter les locaux afin de les laisser dans un état propre le plus longtemps possible.

Monsieur le Maire évoque le très bon travail réalisé dans cette pièce par les agents.

2.3 Noël des enfants

Monsieur le Maire propose comme chaque année, de participer à l'arbre de Noël commun de la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine en offrant un cadeau aux enfants des agents et de conserver les mêmes conditions d'octroi que les années précédentes.

Il précise que la Communauté de Communes à augmenter de 40€ à 50€ la valeur du bon. Pour Auradé, il n'est pas opportun d'augmenter la valeur. Seulement 2 agents dont 4 enfants seront bénéficiaires.

Seront concernés les agents en activités au 1^{er} novembre de l'année de distribution (titulaire ou contractuel ayant travaillé au moins 6 mois au cours de l'année de distribution)

Bénéficiaires : - 0 à 8 ans : Bon cadeau à utiliser chez Gaudy
- 9 à 16 ans : chèque cadeau

Valeur du bon ou du chèque : 40€

Monsieur le Maire soumet l'assemblée au vote :

Pour : 14

Abstention : 0

Contre : 0

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **De fixer la valeur du bon cadeau ou du chèque cadeau à 40€ pour l'année 2019,**
- **D'accepter d'offrir un cadeau aux enfants d'agents pour l'année 2019**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision,**
- **De prévoir les crédits nécessaires au BP 2019**

3. Point Rentrée Scolaire 2019-2020

Monsieur le Maire indique que la rentrée scolaire a eu lieu lundi 2 septembre 2019. Cette année, Madame la Directrice a décidé après accord du rectorat de réaliser une rentrée échelonnée. De ce fait la traditionnelle photo de rentrée a été programmée à 10h30.

Effectifs scolaires : - Classe de Mme Rambeaud : CP/CE1 : 20 enfants
- Classe de Mme Duchaussois : CE1/CE2 : 23 enfants
- Classe de Mme Beloni : CM1/CM2 : 28 enfants

Les horaires restent inchangés, et la semaine à 4 jours est de vigueur avec la garderie municipale à Endoufielle le mercredi matin. Une note d'information ainsi que le règlement de la cantine scolaire ont été distribués aux parents le jour de la rentrée.

Il signale que la demande d'ouverture de la 4^{ème} classe sera faite pour l'an prochain au rectorat vu les effectifs de cette année et ceux de l'an prochain qui ne diminuent pas.

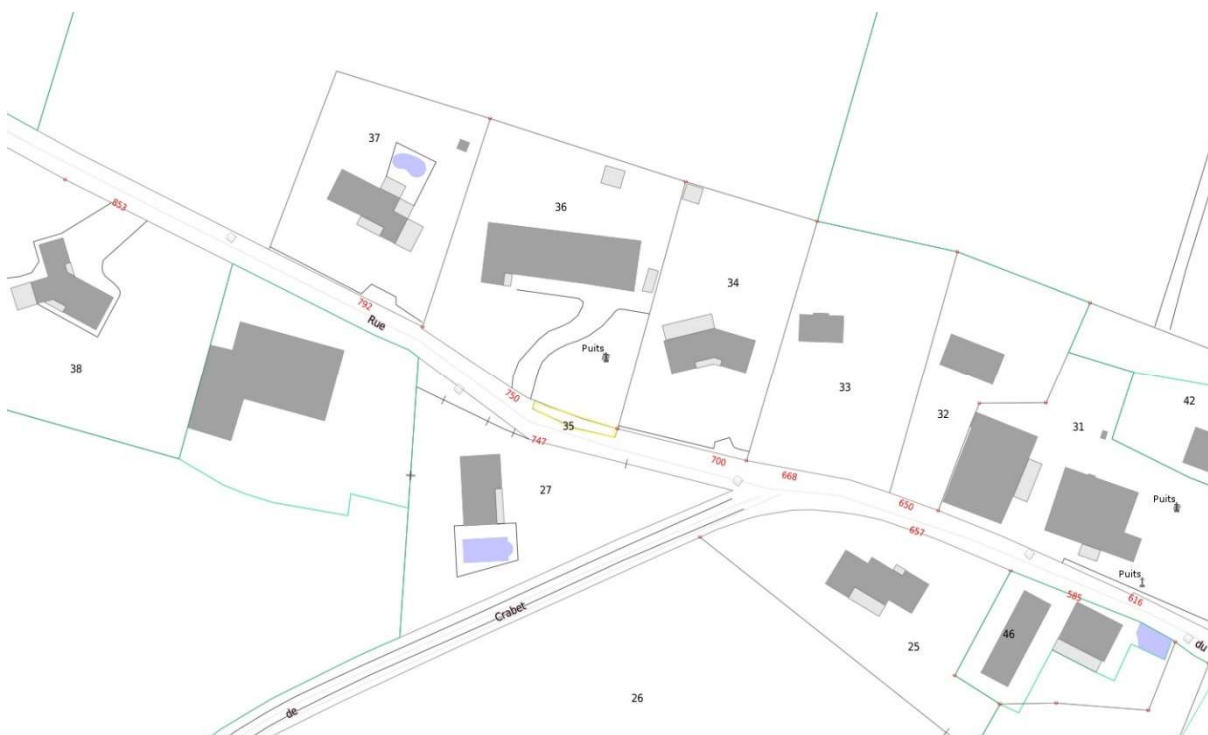
Il rappelle que suite au dernier Conseil Municipal il a demandé à Mme TERRASSON, Maire d'Endoufielle de nous faire le bilan financier de la garderie municipale du mercredi matin. Dès réception, du document l'information sera transmise aux élus.

4. Acquisition d'une parcelle pour l'euro symbolique

Monsieur le Maire informe l'assemblée du souhait de Monsieur CASONATO Hugues de rétrocéder la parcelle AB 35 d'une superficie de 47m² jouxtant la voie communale N°2, rue du Crabet à la commune pour l'euro symbolique.

En effet lors la réorganisation de la voie il y a quelques années, cette parcelle a été oubliée dans l'acte notarié.

Il propose donc d'acquérir cette parcelle pour l'euro symbolique.



Monsieur le Maire soumet l'assemblée au vote :

Pour : 14

Abstention : 0

Contre : 0

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'acquérir la parcelle cadastrée section AB N°35 pour une contenance de 47m², rue du crabet, appartenant à Monsieur Hugues CASONATO, moyennant le prix symbolique d'un euro ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir qui sera passé en la forme authentique aux frais de la commune.**

5. Questions diverses

➤ Location Presbytère : Monsieur le Maire signale aux élus que suite à un rendez-vous avec Mme BALET et son éventuelle colocataire du Presbytère, elles souhaitent se mettre en colocation et de ce fait réaliser un autre bail.

Il exprime son avis en indiquant que compte tenu de l'état du bâtiment, il souhaite attendre la fin du bail actuel afin de remettre en état ce logement et le relouer avec un prix plus élevé. Il signale aussi que sa colocataire ne lui a pas fait part de lien particulier avec la commune.

Monsieur SERVAT rappelle que ce logement bénéficie d'une convention PALULOS, de ce fait, la location est encadrée par des règles strictes et nous ne pouvons pas louer à n'importe qui. Pour la colocation, avant tout il faudra étudier si les deux personnes entrent dans le cadre de cette réglementation.

Monsieur LAMAGAT dit qu'il serait peut-être possible de réaliser ce nouveau bail en colocation mais dans ce cas augmenter le loyer qui n'a pas évolué depuis 2000.

Monsieur POMIES se questionne sur la légalité de sous-louer un logement ? Monsieur le Maire indique que la locataire bénéficie d'aides et qu'il n'est pas légal de sous-louer son logement.

Madame LAVAUD demande si cette personne n'a pas besoin juste d'un bail pour avoir une domiciliation ?

Monsieur SERVAT exprime son avis défavorable sur la colocation et la réactualisation du bail. En effet si un des deux locataires quittent les lieux, il n'y aura pas de possibilité de relouer le logement. Le bail restera au nom de l'autre colocataire.

Madame BAYLAC ajoute que de nombreuses demandes sont faites par des Auradéens pour un logement social, si la locataire actuelle quitte l'habitation, il n'y aura pas de problème pour le relouer.

Suite à ces discussions, Monsieur le Maire conclut sur le fait que le bail ne sera pas modifié, une colocation n'est pas envisageable, mais que la locataire pourra héberger son amie le temps nécessaire.

➤ Taxe aménagement : Monsieur le Maire informe l'assemblée de la réception d'un courrier de la DDT comme chaque année pour modifier le taux et les exonérations de la taxe d'aménagement. Monsieur le Maire précise que le taux communal voté en 2014 est à 2.5%, il est l'un des plus faible du canton mais représente déjà une taxe importante lors de la construction d'une maison d'habitation. En accord avec les élus, le taux est inchangé.

➤ Travaux fibre FREE : Monsieur le Maire rappelle qu'un recours a été engagé contre l'arrêté de non opposition à la DP autorisant la construction d'une antenne Free Mobile. Après avoir interrogé le service juridique de la Préfecture, il a été informé que la Préfecture ainsi que la Société Free réalisent chacun un mémoire qui sera déposé auprès du Tribunal Administratif de Pau. Notre avocat s'est constitué pour notre compte dans le cadre de cette procédure et le Maire lui a rappelé qu'il ne s'agissait pas d'un projet de la Commune.

Monsieur POLIANI demande si les administrés ont déposé aussi un recours contre FREE ou si elles attaquent seulement l'arrêté du Maire ? Monsieur le Maire signale qu'à sa connaissance seul l'arrêté communal a fait l'objet d'un recours gracieux puis contentieux.

Monsieur le Maire informe que Free souhaite installer la fibre entre l'armoire situé à l'école et leur future antenne. Après interrogation de Gers Numérique et de la Préfecture, rien n'empêche Free d'avancer dans leur réalisation, de plus cette opération devrait diminuer les ondes.

Monsieur LOUBENS demande si Gers Numérique ne pourrait pas en relation avec Free anticiper la desserte en fibre des habitations qui sont sur le trajet de la fibre entre l'armoire de l'école et la future antenne. Le Maire répond que cette éventualité a été évoquée et qu'il n'y a pas d'entente entre les opérateurs. De plus il précise que lorsque la fibre est installée dans une habitation, il faut obligatoirement desservir tous les logements de cette commune. C'est ainsi que toutes les habitations de l'Isle-Jourdain auront la fibre et aucune d'Auradé. Il en est de même pour le Cap du Bosc qui verra passer la fibre de Haute-Garonne Numérique sans être desservi.

➤ Voirie : Monsieur le Maire demande à M. CASONATO de faire un bilan de l'état de la voirie communale afin de réaliser des travaux de renforcement suite aux mouvements de terrain.

➤ Lotissement Communal : Monsieur le Maire a rendez-vous avec le syndicat d'énergie du Gers pour faire un point sur l'aspect électrique du futur projet.

➤ Ferme solaire : Monsieur le Maire informe l'assemblée du dépôt d'un certificat d'urbanisme opérationnel par Cap vert Energie concernant la création d'un parc photovoltaïque. Dossier instruit actuellement par la DDT du Gers.

➤ Monsieur SERVAT interroge l'assemblée sur la nécessité de garder deux véhicules utilitaires pour la Mairie. Monsieur le Maire pense que le Jumpy serait un bon complément au camion benne que l'on vient d'acquérir et propose de vendre le Renault Master acheté il y a un an mais qui a plus de 300 000 kilomètres.

Madame COASSIN précise qu'en plus le Jumpy est plus accessible à tous pour la conduite que le Renault qui est plus gros.

Monsieur POLIANI, indique que le master est plus pratique car permet de transporter de gros volume mais vu l'achat du Renault Benne, est-il toujours justifiable de garder ce véhicule.

Monsieur LAMAGAT ajoute qu'avec le plateau, un petit utilitaire suffirait.

Monsieur le Maire précise qu'il sera nécessaire de faire la distribution si le conseil décide de garder ce véhicule.

Monsieur LOUBENS, rapporte que le Jumpy a peu de kilomètres, il est donc plus intéressant.

Monsieur SERVAT pense que le Master est plus pratique mais il faut interroger les agents pour voir leur utilisation quotidienne en prenant en compte l'acquisition du nouveau plateau.

Monsieur CASONATO est convaincu que le Master ne servira plus avec l'arrivé du benne.

Après discussion est vote, deux personnes souhaitent mettre en vente les deux véhicules et voir celui qui part en premier et les 12 autres élus souhaitent vendre le Renault Master.

Monsieur le Maire se renseignera et lors du prochain Conseil Municipal un prix sera fixé.

Séance levée à 22h31